

LE DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

Le Département améliore le quotidien des 1 250 000 habitants de la Seine-Maritime. Les solidarités, l'emploi, l'aménagement du territoire, l'environnement, constituent ses priorités.

Face aux enjeux énergétiques, le Département souhaite apporter sa contribution au débat public relatif au projet de parc éolien en mer Dieppe - Le Tréport pour optimiser les conditions de sa réussite au profit du développement économique et social de la Seine-Maritime.

Contact :

Pascal MARTIN, Président
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
76 101 ROUEN Cedex1

CAHIER D'ACTEUR

Le département favorable sous conditions et dans la concertation des acteurs

L'ACCUEIL D'UN DEUXIEME PARC EOLIEN EN MER DOIT ÊTRE SOURCE DE VALEUR AJOUTEE POUR LA SEINE-MARITIME

Le Département a décidé de s'impliquer dans le débat public relatif à la construction du parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport, comme il l'a fait pour celui de Fécamp.

Au-delà de l'opportunité de structuration d'une véritable filière locale des énergies marines et de redynamisation de l'économie de la Seine-Maritime face aux mutations du tissu industriel, le Département entend par ses questions, ses propositions et ses observations, optimiser tous les atouts économiques et sociaux, des implantations d'éoliennes au large de ses côtes.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les compétences, expériences et savoir-faire des 600 entreprises du secteur énergétique (41 000 salariés) rassemblées au sein de la filière « Energie Haute-Normandie » et adossées aux atouts de la 4ème région industrielle française, devraient leur permettre de se positionner sur les différents chantiers du développement de la filière éolienne offshore, hors et en région, bien au-delà du seul projet de Dieppe-Le Tréport.



DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE DIEPPE - LE TRÉPORT

Conforter l'emploi local

Dans cette optique, le Département s'emploiera, dans la limite de ses compétences, à participer, aux côtés de l'Etat, de la Région et des autres collectivités territoriales, au recensement de toutes les compétences et ressources déjà existantes, ainsi qu'à l'anticipation nécessaire des besoins de formation et d'outils de développement local, en termes de foncier, d'immobilier, de pépinières d'entreprises, d'outils d'animation et de financement.

La construction d'éoliennes en mer doit être l'opportunité de faciliter l'accessibilité à l'emploi des publics haut-normands.

Le Département, via ses conseillers emploi, s'emploiera ainsi à identifier et préparer plus particulièrement les bénéficiaires du RSA pouvant accéder aux emplois proposés, ainsi qu'à les accompagner dans l'emploi, afin d'y favoriser leur maintien.

Dans le même esprit, le Département souhaite que le maître d'ouvrage de tout projet de parc éolien en mer s'engage à :

- Intégrer systématiquement des clauses et critères sociaux et environnementaux dans ses marchés ;
- Susciter et participer à la création et au fonctionnement d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ).

Créer un pôle énergétique majeur

Qu'il s'agisse des énergies fossiles, de l'énergie nucléaire ou de l'industrie électromécanique, la Seine-Maritime concentre depuis plusieurs décennies un incontestable savoir-faire technologique, conforté par des générations d'ingénieurs et de techniciens, développé dans leurs laboratoires et usines.

Avec son littoral, la Seine-Maritime rassemble ainsi un potentiel unique en France pour devenir un creuset de développement des énergies marines

Les maîtres d'ouvrage du parc éolien en mer doivent donc s'engager à participer à la constitution d'un pôle énergétique emblématique du territoire, avant-gardiste et porteur d'expérimentations, d'innovations, et d'actions pédagogiques de sensibilisation, d'information et de communication sur l'ensemble du volet énergétique.



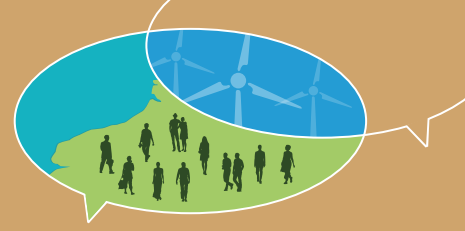
Anticiper la saturation des équipements et des services publics

Le potentiel d'activités et d'emplois correspondants justifie de veiller à pallier les éventuels problèmes d'accessibilité aux différents services et équipements, que le projet pourrait engendrer pour la population des communes concernées, ou d'intégration de la population nouvelle au tissu social existant (scolarisation des enfants, suivis sociaux, cohésion sociale...), surtout au niveau de la bande littorale de Dieppe et du Tréport, déjà impactée par le « Grand Carénage » des centrales nucléaires de Paluel puis de Penly.

La demande de logements, pendant les chantiers de construction, pourrait ainsi entraîner une pression locale dans des territoires où le marché du logement est déjà tendu, avec tous les effets pervers prévisibles :

- Concurrence des nouvelles demandes avec celles des familles moins solvables ;
- Inflation immobilière dans le logement privé ;
- Engorgement des gîtes en lieu et place des besoins touristiques ;
- Concurrence avec les saisonniers estivaux ;
- Implantations de campings-caravanings sauvages ;
- Initiatives désordonnées des collectivités territoriales pour développer un habitat en urgence, qui ne répondra pas nécessairement à des attentes pérennes à plus long terme.

Dans un tel contexte, il paraît nécessaire d'anticiper et proposer des solutions de développement plus durable, acceptables localement, pour aujourd'hui, demain et après-demain.



A cet effet, l'Etat devrait se positionner formellement et rapidement sur un examen collectif interterritorial, par exemple dans le cadre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), des conséquences urbanistiques et fonctionnelles de l'augmentation programmée de la population sur les territoires intéressés : équipements publics, déplacements, zones d'activité, d'habitat permanent ou temporaire, servitudes d'utilité publique et exécution de travaux. Cela concerne bien entendu et prioritairement ceux qui disposent d'accessibilités portuaires, telles les régions de Fécamp, Dieppe et Le Tréport.



Dans ce cadre, le Département soumet quelques suggestions, de nature à favoriser une telle convergence des besoins à court, moyen et long termes, mais qui supposent un soutien financier des maîtres d'ouvrage énergétiques et de l'Etat :

- Mettre en place des outils de maîtrise foncière ;
- Organiser localement l'observation des besoins, notamment dans le cadre des Plans Locaux d'Habitat, ainsi que des problématiques sociales de mixité et d'intégration ;
- Définir des programmes de logements locatifs sociaux répondant d'abord aux besoins futurs, mais intégrant temporairement, la possibilité de réservations dérogoatoires, négociées au titre du 1% ;
- Créer des structures dédiées pour l'implantation en Haute Qualité Environnementale (HQE) de structures bois de type habitat léger de loisirs, et / ou pour la création d'emplacements nus, propres à accueillir les saisonniers sur de courtes périodes, et à être transformées, à terme, en complexes d'hôtellerie de plein air de qualité, dans l'optique d'un développement touristique du littoral de la Côte d'Albâtre ;
- Aider à la construction anticipée de gîtes, provisoirement utilisables en logements sédentaires pendant le temps de la construction du nouveau parc ;

- Localiser, en fonction des besoins, d'éventuelles zones à terme de camping-cars, temporairement utilisables pour l'installation ou l'approvisionnement des chantiers.

LIMITER LES RISQUES

Renforcer les moyens d'intervention rapide de sécurité maritime à partir des ports locaux

Par rapport aux nouveaux récifs que constitueront potentiellement les parcs éoliens en mer le Département s'associe à la demande des professionnels de la mer de renforcer le système de surveillance du trafic maritime ainsi que les moyens d'intervention rapide en Manche.

Prendre en compte les contraintes techniques et économiques de la pêche

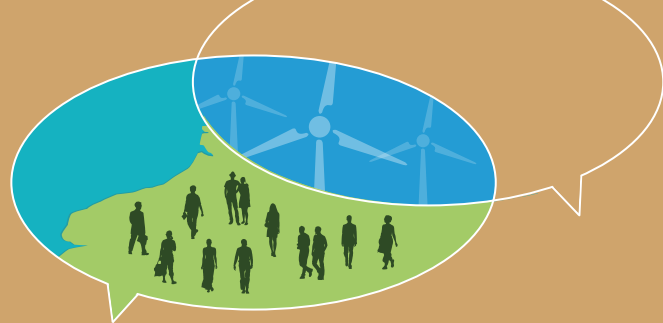
Une majorité de pêcheurs locaux n'a qu'une capacité de rayon d'action limitée. L'amputation d'une partie significative de leurs champs halieutiques risque d'affaiblir une profession déjà fragilisée par les quotas, les nouvelles contraintes environnementales, le coût des carburants, la concurrence de plus en plus fréquente de la pêche amateur, etc.

Le Département partage donc le souci des professionnels de la pêche de trouver les moyens de concilier pêche et éolien en mer.



DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE DIEPPE - LE TRÉPORT



COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS

Au-delà des craintes légitimes suscitées en termes de sécurité maritime et d'impact sur la pêche et le tourisme, le projet comporte des inconnues, des contraintes et des effets collatéraux, qu'il appartient à l'Etat et aux maîtres d'ouvrage de respectivement clarifier ou pallier.

Participer au développement touristique de la Côte d'Albâtre

Si les éoliennes sont une richesse économique évidente, l'image industrielle qu'elles véhiculent, l'impact paysager réel ou psychologique qu'elles représentent, peuvent devenir des facteurs pénalisants pour un nouvel essor touristique de la Côte d'Albâtre.



Le Département proposera donc aux maîtres d'ouvrage de participer directement au financement de son projet de développement touristique, en termes de :

- « déplacement » de la servitude du littoral ;
- développement des randonnées de pleine nature ;
- valorisation des ressources culturelles et sportives ;
- « renaturation » des espaces naturels notamment aérohalins ;
- ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles.

Favoriser les modes doux de déplacement

Les chantiers de construction devraient générer de nombreux déplacements. En termes de logistique, les transports ferroviaires et maritimes devraient être privilégiés aux transports routiers.

Concernant les déplacements domicile/travail, le Département est totalement prêt à s'investir dans des études mutualisant les besoins généraux et ceux propres aux chantiers (avec le souci de pérennisation après chantiers) pour autant que les maîtres d'ouvrage et l'Etat s'associent à la réflexion et s'engagent à participer financièrement aux dépenses d'investissement et de fonctionnement ainsi générées :

- Développement de services de transports publics routiers ;
- Organisation d'un covoiturage quotidien ;
- Location de vélos à assistance électrique.

Pour conclure, le Département est favorable à la création d'un parc Éolien au large de Dieppe et du Tréport. La réussite de ce projet est cependant liée à :

- La maîtrise des risques économiques en termes d'impact sur les filières de la pêche et du tourisme en évitant notamment toute perturbation de la ressource halieutique et des activités de pêche y compris durant la phase de travaux ;
- L'émergence d'une véritable filière économique régionale de construction et de montage d'éoliennes en Mer ;
- L'enrichissement et valorisation du territoire : économie, recherche, social ;
- La contribution à la reconnaissance de la Seine-Maritime comme Département d'excellence en participant, au-delà de l'éolien, au développement local de l'ensemble des technologies énergétiques renouvelables, plus respectueuses de l'être humain, du territoire et de l'environnement.

Le Département veillera également à la qualité des dossiers d'enquête publique permettant d'établir un recueil de toutes les données économiques et environnementales.